

Nouvelle rallonge des contrats aidés ; œillères du gouvernement sur le monde associatif.

Le gouvernement a accordé une nouvelle rallonge de contrats aidés, portant le nombre de prescriptions pour l'année 2017 à 310 000 signatures ou renouvellements. **Le CNEA, représentatif dans les champs de l'animation, du sport, du tourisme social et familial, et des foyers de jeunes travailleurs, tient cependant à rappeler que les menaces qui pèsent sur les modèles économiques des employeurs associatifs persistent, et encourage le gouvernement à faire davantage.**

Le CNEA salue l'annonce du Premier ministre de rallonger l'enveloppe de 30 000 contrats aidés supplémentaires, **mais :**

- **ne renonce pas à la pérennisation du dispositif**, essentiel pour les employeurs de nos branches professionnelles en vue d'assurer la continuité de leur activité ;

- **ni à son perfectionnement**, en rappelant que c'est un outil conçu avant tout pour l'insertion et la formation des publics éloignés de l'emploi.

Force est de constater que cette rallonge ne concerne le monde associatif qu'à la marge, par conséquent :

- en l'absence de visibilité de la politique gouvernementale relative au soutien de la vie associative, dont les acteurs assurent au quotidien un panel d'activités à forte utilité sociale ;

- et face à la baisse des dotations aux collectivités locales, moteur du financement des associations ;

Le CNEA maintient ses inquiétudes devant l'oubli de ces acteurs du lien social qui ne pourront plus bénéficier de contrats aidés.

C'est donc une menace supplémentaire sur leur modèle économique qui se répercute sur celles et ceux qui bénéficient de leurs activités, parents et enfants.

Face à ce risque, le CNEA appelle le gouvernement à revoir son mécanisme de programmation des contrats aidés et se tient à sa disposition pour en discuter. La volonté de passer sous la barre des 200 000 pour l'année 2018 ne tient, en effet, vraisemblablement pas compte du fort contexte local, indissociable du pilotage de la politique de l'emploi et de la formation.

Véritable angle mort du dispositif, la formation en est pour autant la pierre angulaire, et doit favoriser le retour vers une trajectoire professionnelle stable et durable.

C'est pourquoi, **nous insistons sur la nécessité de renforcer la vigilance commune, pour que les engagements de formation et d'accompagnement** soient respectés pour l'ensemble des bénéficiaires.

« Nous avons publié la recherche pour une soixantaine d'emplois pour la rentrée scolaire et un certain nombre devaient s'inscrire dans ce dispositif. Donc il nous faut trouver très rapidement des solutions pour ne pas refuser d'enfants sur les activités périscolaires de la rentrée. »

**Responsable associatif
du Doubs**

Contact :

Jérémy Boucain
Chargé de communication et relations publiques
jboucain@cnea-syn.org
Tél. 01 41 79 77 44